

*Initiatives parlementaires*

agréé apporte à une transaction commerciale s'est révélé indispensable dans le monde moderne des affaires.

Depuis 1946, l'Institut canadien des comptables agréés s'applique à codifier les meilleures méthodes comptables. Le manuel de l'Institut canadien des comptables agréés, fruit de ses efforts longs et acharnés, est considéré aujourd'hui comme le principal ouvrage de référence des comptables agréés en matière de comptabilité et de vérification. Par ailleurs, il est reconnu par les gouvernements et les autorités financières comme la bible des comptables, puisqu'il est mentionné dans les lois, notamment sa loi d'incorporation et dans les règlements relatifs à la Loi sur les corporations commerciales canadiennes.

[Français]

Le Canada, dont les activités commerciales sont complexes et qui bénéficie d'une économie de marché, joue un rôle important en faveur de l'harmonisation et de la coordination, au niveau international, des normes de comptabilité et de vérification. La communauté internationale des affaires apprécie les réalisations uniques de l'Institut au chapitre de l'élaboration et de l'amélioration des normes canadiennes de comptabilité, de présentation de l'information financière et de vérification.

[Traduction]

Les normes en matière de comptabilité et de vérification ne sont pas immuables. Dans un monde en rapide évolution, l'Institut canadien des comptables agréés doit surveiller, élaborer et codifier les principes comptables et les normes de vérification généralement acceptés qui sont en mutation constante. Pour atteindre cet objectif, l'Institut compte sur un certain nombre de comités formés exclusivement de volontaires. Ces comités sont chargés de surveiller la procédure légale rigoureuse et les vastes consultations de la population qui sont essentielles à l'établissement de normes. En fait, si on compte également ceux qui agissent en qualité de conseillers et de représentants des différents groupes, on constate que 600 bénévoles fournissent à cette démarche plus de 5 000 journées-personnes par année.

Le comité des normes comptables de l'Institut élabore les normes appelées à figurer dans le manuel. Même si les bénévoles qui constituent le comité sont pour la plupart des comptables agréés, il y a également des représentants par exemple de l'Institut des cadres financiers du Canada, de la Société des comptables en management du Canada et du Conseil canadien des analystes financiers.

Le Comité des normes de vérification élabore et publie dans le manuel les normes et les méthodes recommandées dans la vérification des livres dans l'intérêt de la profession et des Canadiens en général.

En 1981, l'Institut canadien des comptables agréés a créé le comité de comptabilité et de vérification du secteur public et l'a chargé de recommander des normes visant à améliorer et à harmoniser la préparation des rapports financiers, les méthodes de comptabilité de vérification en usage dans le secteur public dans l'intérêt de la population, notamment ses utilisateurs, des rédacteurs et des vérificateurs de documents financiers. Le Comité se compose de fonctionnaires supérieurs des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, ainsi que de comptables agréés et d'universitaires. Dans son dernier rapport, le vérificateur général a vanté le travail du comité et à encouragé le gouvernement à donner suite à ses recommandations.

Le monde des affaires et la profession évoluent rapidement et deviennent beaucoup plus complexes. Il devient ainsi nécessaire d'examiner de nouvelles méthodes comptables pouvant prêter à controverse, afin de répondre aux attentes du public en ce qui a trait à des pratiques normalisées. L'Institut Canadien des Comptables Agréés relève le défi en question. Il a créé un comité des questions d'urgence chargé d'examiner les problèmes de comptabilité qui surgissent et les questions pouvant prêter à controverse et de parvenir à un consensus sur les méthodes pertinentes. Il a également publié une enquête importante indépendante, effectuée par la Commission Macdonald, sur les attentes de la population en matière de vérifications, dans laquelle on recommandait des façons de combler l'écart entre la pratique actuelle et ces attentes.

On ne peut pas dire cependant, que le projet de loi donne à l'Institut le droit exclusif d'établir des normes de comptabilité et de vérification au Canada. Comme tous les députés le savent, un projet de loi d'intérêt privé comme celui-ci ne peut influencer sur les droits que des membres de l'organisme qui fait l'objet du projet de loi. La Loi d'interprétation est tout à fait claire à ce sujet.

À bien des égards, le projet de loi qui est présenté aujourd'hui ne fait que reconnaître la portée et l'importance des activités actuelles des comptables agréés et donne explicitement à la profession des pouvoirs et des objectifs reflétant la réalité en question. Il établit également, en termes généraux, le mandat de l'Institut en ce qui a trait à des questions comme les services aux membres, la planification stratégique, l'élaboration de pro-